

Le développement durable

Les racines environnementalistes d'un paradigme

Donato Bergandi, Muséum national d'histoire naturelle, Département Hommes, Natures, Sociétés ; Centre Alexandre Koyré ; bergandi@mnhn.fr

Fabienne Galangau-Quérat, Muséum national d'histoire naturelle, département des galeries ; laboratoire Communication, Culture et Société ENS/LSH ; galangau@mnhn.fr

Le paradigme actuel du développement durable est la dernière phase de développement de deux courants de pensées indépendants, marqués par des orientations politiques, économiques et éthiques spécifiques : le courant préservationniste porté par John Muir et le courant conservationniste défendu par Gifford Pinchot. Ces deux mouvements trouvent leur source dans la réflexion d'avant-garde de George Perkins Marsh, qui, à juste titre, peut être considéré comme un des pères du mouvement environnementaliste moderne. Le préservationnisme de John Muir promouvait une vision d'un monde romantique et non-utilitariste de la nature, ainsi qu'une relation plus équilibrée entre les hommes et la nature. Le conservationnisme de Gifford Pinchot développait une perspective utilitariste de la conservation des ressources naturelles. Ces deux mouvements se sont inévitablement affrontés car ils construisent deux univers de sens qui se trouvent aux antipodes l'un de l'autre. Aujourd'hui, alors qu'émerge un consensus concernant le développement durable, la contiguité de ces deux courants, à l'intérieur de ce paradigme apparemment unifié, peut être considérée comme l'une des causes des difficultés de sa mise en œuvre.

Afin de comprendre comment nous sommes arrivés au paradigme actuel du développement durable, et d'être en mesure d'en évaluer ses possibilités d'actualisation et ses limites éventuelles, il est nécessaire d'analyser le développement des problématiques de la protection de la nature et du développement économique des cent cinquante dernières années, au moins dans les grandes lignes. C'est seulement dans les années soixante et soixante-dix que l'on a commencé à parler d'écodéveloppement, c'est-à-dire de la nécessité de mettre en œuvre des pratiques économiques plus respectueuses de la nature. Toutefois, les origines de cette

perspective sont enracinées dans les mouvements culturels, politiques et économiques qui se sont affrontés à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle aux États-Unis et en Europe, en soutenant des valeurs antithétiques concernant les relations homme-nature.

Le paradigme actuel du développement durable est la dernière phase de développement de deux histoires indépendantes qui se sont graduellement et inévitablement interconnectées. Une convergence a émergé entre deux courants philosophico-politiques : le courant préservationniste et le courant conservationniste tous les deux marqués par des orientations politiques, économiques et éthiques spécifiques. Leur évaluation nous permettra d'identifier les noyaux théorétiques fondamentaux et d'évaluer leur persistance éventuelle dans le paradigme actuel du développement durable.

George Perkins Marsh (1807-1882), dans son œuvre encyclopédique *Man and Nature* (1864), a été parmi les premiers à développer une analyse détaillée de l'impact destructeur des activités humaines sur l'environnement. Il a clairement démontré, entre autres, l'interconnexion des causes naturelles et sociales qui se trouvaient à la base de la destruction de la fertilité des sols en Europe et au Moyen-Orient. George Perkins Marsh a été la référence privilégiée de Gifford Pinchot (1865-1946) et John Muir (1838-1914), deux personnages qui ont eu une grande influence sur le mouvement environnementaliste américain. Pinchot a été le moteur philosophique et politique du mouvement conservationniste qui a joué un grand rôle dans la protection des forêts, et plus généralement des ressources naturelles, en ayant comme but premier leur utilisation économique rationnelle. Muir, par contre, a été le chef de file d'un courant qui retrouvait dans l'idéal de la *wilderness* (une nature non contaminée par les actions humaines) un objectif à atteindre afin de mettre en place une relation plus équilibrée entre l'homme et la nature.

Ces deux mouvements ont parfois collaboré, ou parfois se sont confrontés sur les politiques de gestion de la nature. Il est particulièrement intéressant de constater que, de nos jours, lorsque émerge un paradigme unifié de développement économique et de conservation de la nature, ces deux âmes continuent à persister en supportant des visions du monde structurellement antithétiques du développement et de la conservation.

Ensuite, en prenant en compte les événements les plus récents qui ont structuré ce paradigme – la *Conférence de Stockholm* (1972), le *Rapport Brundtland* (1983), la *Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement* (1992), le *Sommet mondiale sur le développement durable* (2002) – on montrera comment la confrontation persistante entre ces deux courants peut être considérée comme une des causes des difficultés rencontrées dans la mise en place des réelles politiques de développement durable.

I. George Perkins Marsh et l'impact des activités humaines sur la nature

Les courants conservateur et préservationniste trouvent en George Perkins Marsh une justification scientifique fondamentale. En effet, cet auteur fut parmi les premiers à analyser en détail l'impact destructeur des activités humaines sur le milieu naturel, en particulier à partir de la révolution industrielle et l'interdépendance structurelle existante entre l'environnement et les sociétés. Avec Carl Ritter (1779-1859), Elisée Reclus (1830-1905) et Friedrich Ratzel (1844-1904), Marsh a contribué à structurer la géographie humaine du XIX^e siècle. L'espèce humaine, constate Marsh, est en mesure de manipuler la nature à un niveau et avec une force d'impact qui n'a pas d'égal dans l'ensemble des autres espèces. La fertilité des sols, par exemple, en Espagne, en Italie, en Grèce et au Moyen-Orient avait fortement diminué, en raison d'un réseau complexe de causes, non seulement naturelles, en particulier géologiques, mais aussi sociales comme la pression des impôts que l'Empire romain, et ensuite l'Église catholique, avait fait peser sur ces régions.

Selon Marsh, toute gestion rationnelle des ressources naturelles devait respecter les équilibres naturels en étant fondée sur la connaissance des lois naturelles, et une certaine précaution dans la mise en œuvre de toutes ces activités susceptibles de perturber ces équilibres. À côté des forces cosmiques qui ont forgé la planète, l'homme était considéré comme la cause fondamentale de la destruction des forêts, de la disparition des espèces et de la transformation structurelle de la surface terrestre. L'arrivée des européens en Amérique du Nord, par exemple, avait facilité la destruction des forêts par des insectes car les pionniers s'adonnaient, entre autres, à la destruction massive d'oiseaux insectivores. Dans son ouvrage de 1864, *Man and Nature*¹, précurseur, par beaucoup d'aspects, des analyses que l'écologie et l'écologie humaine feront bien plus tard, Marsh arrive à lancer un cri d'alarme en annonçant que, si la destruction de la nature continue, la planète même pourrait devenir inhospitalière pour l'espèce humaine. L'émergence d'une économie allant au-delà des besoins les plus immédiats, cessant d'être une économie de subsistance, impliquait le risque de la disparition de certaines ressources sur lesquelles s'était fondé le développement des civilisations passées.

Tout en stigmatisant les activités humaines qui risquaient de perturber les équilibres naturels, Marsh considérait que certains milieux naturels, comme les glaciers, étaient encore en mesure de jouer leur rôle de support de la vie. Puisque les glaciers étaient substantiellement épargnés, ils pouvaient donc encore approvisionner les forêts qui jouaient à ses yeux un rôle fondamental dans l'équilibre de vastes régions : « À ce point, il apparaît approprié d'observer qu'en Italie et dans plusieurs régions en Espagne et en France, les Alpes, les Apennins et les Pyrénées, pour ne pas parler de

¹ Marsh G.P. (1864). *Man and nature. Or, Physical Geography as Modified by Human Action.*

montagnes moins importantes, remplissent les fonctions que la nature prévoyante a dans ces régions attribué à la forêt, c'est-à-dire celles de réservoir, afin d'accumuler au cours de l'hiver une provision d'humidité qui puisse être en mesure d'alimenter la plaine asséchée au cours la sécheresse de l'été. Donc, pour énormes qu'ils soient, les maux des contrées que j'ai mentionnées résultent de la destruction des bois : la désolation absolue causée par la folie humaine qui aurait touché ces pays, a été compensée par des dispositions naturelles qui favorisent des dépôts d'humidité solidifiée dans les glaciers... ; ces dépôts sont ensuite distribués sous forme liquide à la saison où le fluide bénéfique tellement indispensable à la vie animale et végétale est fourni en faible abondance » (1872, p. 221-222)².

Le temps a passé et la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée. Très récemment, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC, 2007) a proposé des scénarios d'évolution du climat corrélés aux activités possibles des populations humaines dans les cent ans à venir. La température globale devrait augmenter, dans le meilleur des cas, d'environ 2 °C, et dans le pire de plus de 6 °C. Entre temps, les glaciers continuent à fondre...

2. Gifford Pinchot et John Muir : entre conservation et préservation de la nature

Gifford Pinchot et John Muir ont joué un rôle fondamental dans l'émergence du mouvement environnementaliste américain entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

Pinchot, directeur du service des forêts, gouverneur de Pennsylvanie et conseiller du Président Roosevelt, pour tout ce qui concernait les ressources naturelles, a été en mesure de mettre en œuvre une politique de protection des forêts. Il a surtout contribué à faire accepter au plus grand nombre, l'idée d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Pinchot, en appliquant à la forêt la logique économique classique, considérait qu'il fallait maintenir une relation d'équilibre entre le bois qui était prélevé et le bois qui était naturellement produit (1905). Il stigmatisait, en particulier, les méthodes destructives de coupes des arbres, les gâchis irrationnels, tandis que la seule manière de conserver efficacement les forêts se retrouvait dans l'utilitarisme économique : « *La question n'est pas de sauver des arbres, car tout arbre doit inévitablement un jour mourir, il s'agit de*

2 La traduction italienne du livre de Marsh a été revue et enrichie par rapport à l'original américain. Ce passage, par exemple, n'est pas présent dans la version originale. Il faut rappeler que Marsh, esprit encyclopédique et polyglotte, parlait couramment l'italien et le français, et fut envoyé comme ambassadeur des États-Unis en Italie. « *Qui forse accade accionio osservare che in Italia, e in molte parti della Spagna e della Francia, le Alpi, gli Appennini ed i Pirenei, per non parlare di montagne meno importanti, compiono le funzioni che la natura providente ha in qualche regione assegnato alla foresta, cioè quelle di serbatoi, onde accumulare nell'inverno una provvista di umidità che possa alimentare la riarra pianura durante la siccità dell'estate. Quindi, per quanto enormi siano i mali che alle contrade che ho menzionato sono derivati dalla distruzione dei boschi, l'assoluta desolazione per colpa della umana follia avrebbe colpito quei paesi è stata compensata da disposizioni naturali, per cui si raccolgono nei ghiacciai, e nei campi di neve dei bacini dei monti e delle valli, vasti depositi d'umidità solidificata che vien poi distribuita in forma liquida nella stagione in cui l'atmosfera fornisce poca copia del benefico fluido tanto indispensabile alla vita vegetale ed animale* ».

sauver les forêts par des pratiques de coupes conservatoires. Si les forêts doivent être conservées, la coupe des arbres doit être réalisée de manière à assurer la possibilité de nouvelles coupes dans l'avenir » (1905, p. 10)³.

Cette vision nouvelle et moderne des relations des sociétés avec leurs ressources sylvicoles sera appliquée par Pinchot à l'ensemble des ressources naturelles dans ce que l'on peut considérer comme l'écrit de référence du mouvement conservateur américain : *The Fight for Conservation* (1910). Dans ce livre, il propose trois principes fondamentaux que toute politique de conservation efficace des ressources naturelles devrait nécessairement adopter : le développement (*development*), la prévention du gâchis (*prevention of waste*) et l'utilité publique (*public benefit*). Le développement économique devrait intégrer une gestion des ressources en mesure d'éviter toute forme d'utilisation non rationnelle des ressources.

Il est intéressant de constater que l'actuel paradigme du développement durable, qui est généralement considéré comme le résultat le plus emblématique de la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (1983), est en réalité une filiation directe du modèle de développement proposé par Pinchot. Les générations présentes ne devraient pas se limiter à conserver les ressources pour les générations futures, nous dit Pinchot, mais elles devraient gérer les ressources pour leur bien-être, tout en évitant des usages non-avisés des ressources non-renouvelables qui porteraient préjudice aux générations futures.

Le troisième principe, aussi, jouait un rôle très important dans la perspective philosophico-politique proposée par Pinchot. En effet, il considérait que dans la ligne du progressivisme rooseveltien, le développement devait profiter au plus grand nombre, et non seulement à des groupes spécifiques d'intérêt : « *La conservation signifie le plus grand bien, pour le plus grand nombre, pour le plus longtemps* » (1910, p. 75)⁴. Pinchot considérait que si ce principe n'était pas respecté, les sociétés démocratiques auraient un destin inéluctable. La prise du pouvoir par des monopoles et groupes d'affaires serait inévitable, car ils seraient en mesure, non seulement de s'approprier des ressources naturelles, mais aussi de manipuler les législations en fonction de leurs intérêts spécifiques.

Pour John Muir, par contre, la nature cessait d'être synonyme de ressources naturelles. Écrivain, naturaliste et préservationniste, ses écrits ont eu une grande influence sur l'émergence d'une sensibilité environnementale et la création des *Parcs nationaux* aux États-Unis. Promoteur d'une vision romantique et non-utilitariste de la nature, il attribuait à la nature des valeurs et des sens qui allaient bien au-delà du simple fait d'être considérée comme un moyen dont la fonction essentielle était de satisfaire les besoins humains. Cependant, au moins sur un

3 « *The question is not of saving the trees, for every tree must inevitably die, but saving the forest by conservative ways of cutting the trees. If the forest is to be preserved, the timber crop now ripe must be gathered in such a way as to make sure of other crops hereafter* ».

4 « *Conservation means the greatest good to the greatest number for the longest time* ».

point, Muir et Pinchot partageaient la même orientation de gestion de la nature : ils s'accordaient sur la critique radicale des pratiques industrielles irrationnelles d'exploitation du bois qui déterminaient la destruction de vastes parcelles forestières américaines. Muir, plus particulièrement, considérait que la destruction des forêts était arrivée à un tel point que seul le contrôle direct de l'État pourrait sauvegarder ce qui avait été épargné par les industries du bois (1901).

L'arrière-plan philosophique et éthique romantique de Muir se concrétisait dans un idéal de la nature qui n'était absolument pas superposable à celui du conservationnisme de Pinchot. Muir, en opposition à la dichotomie classique homme-nature, parvint à une idéalisation de la *wilderness* – d'un état naturel pas encore entamé par les processus sociaux et économiques des populations humaines – considérée comme la condition naturelle permettant aux hommes de venir en contact avec leur nature la plus profonde et de ressentir, en même temps, les liens qui les unissent au reste de la planète.

Le conservationnisme économiciste de Pinchot et l'idéalisme romantique et préservationniste de Muir ne pouvaient pas ne pas se retrouver tôt ou tard en ligne de collision. L'occasion fut la proposition d'installer une digue dans une vallée du *Yosemite Park*, la *Hetch Hetchy Valley*, afin de fournir l'eau à la ville voisine de San Francisco. La bataille juridique et politique perdurera treize ans, et en 1913 le congrès américain décida que la construction de la digue pouvait commencer. Pinchot soutenait l'idée de l'utilisation de la vallée à des fins économiques sur la base d'un raisonnement formellement philanthropique, afin de permettre aux populations de la ville de San Francisco d'accéder, au prix le plus bas, à l'eau et à l'électricité. Muir, par contre, considérait que cette « *smiling philanthropy* » cachait en réalité des intérêts particuliers, contraires aux intérêts de la communauté, d'autant plus qu'existaient d'autres alternatives d'approvisionnement même si elles étaient plus chères (Hearing, 1908).

Cet évènement, qui a fortement marqué l'histoire du mouvement environnementaliste américain, résume très clairement l'antinomie, philosophique, politique, économique et éthique qui émerge chaque fois qu'il faut décider de la destination d'un espace naturel. Le conservationnisme et le préservationnisme construisent deux univers d'objets, de sens et de valeurs qui se trouvent aux antipodes l'un de l'autre. Leur contiguïté à l'intérieur de l'actuel paradigme du développement durable peut être considérée comme une des causes des difficultés de sa mise en oeuvre.

3. Protection de la nature et développement économique : à la recherche d'un équilibre

La première *Conférence internationale pour la protection de la nature* s'est tenue à Berne (Suisse), en 1913, à l'initiative du gouvernement helvétique. La première guerre mondiale interrompit les efforts des sociétés naturalistes et des gouvernements

(17 parmi lesquels la France) qui s'étaient engagés à constituer au plus vite une organisation internationale de protection de la nature. Le rôle d'une telle organisation, au moins dans un premier temps, aurait dû être le soutien de la recherche scientifique, de l'enseignement et de la propagande pour la protection de la nature.

Quelques années plus tard, en 1923, fut organisé au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, le premier *Congrès international pour la protection de la nature* dont le but était déjà de « concilier la préservation des beautés ou richesses naturelles avec les nécessités industrielles » (avant-propos, p. VII). Dans ce congrès, on stigmatisait les comportements néfastes pour la survie des espèces animales et végétales. En particulier, on demandait d'arrêter définitivement l'utilisation d'armes de destruction massive d'animaux⁵, une limitation de la durée de la chasse, l'institution d'une législation internationale pour la protection des baleines, des phoques, des éléphants de mer et l'institution de parcs nationaux.

En 1931, toujours au Muséum, se tint le deuxième *Congrès pour la protection de la nature* où furent adressées aux gouvernements des propositions dans l'espoir qu'elles seraient acceptées. On demandait, entre autres, la suppression définitive de listes qui établissaient la différence entre oiseaux utiles et nuisibles, l'interdiction de décharger du pétrole près des rivages, l'arrêt de la chasse pendant la période de reproduction des animaux, et l'interdiction pour les industries de jeter des polluants chimiques dans les fleuves et la mer.

Quelques années plus tard en 1933, la *Convention de Londres* définissait clairement la structure et la fonction des *Parcs nationaux*, la réglementation de l'importation et de l'exportation des « trophées » et produisait des listes d'espèces à protéger en prenant en compte leur risque d'extinction.

Toutefois, ce sera seulement après-guerre, en 1948 que fut finalement instituée l'*Union pour la protection de la nature* (UIPN) pendant la fameuse *Conférence de Fontainebleau* sous le patronage de l'UNESCO. La protection de la nature, dans la constitution de l'organisation, s'identifiait avec « la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, milieu naturel de l'homme. Cet ensemble renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation ». La constitution de l'UIPN intégra et formalisa les résultats des conférences et conventions antérieures. Les parcs et les réserves naturelles étaient considérés comme les outils les plus efficaces pour protéger les espèces animales, végétales et les milieux qui leur permettaient de survivre et se développer.

En 1956 lors de l'assemblée générale à Edinbourg (Écosse), le nom de l'organisation fut transformé en *Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources* (UICN). Ce changement n'est pas anodin. De fait, on affiche clairement que les préoccupations socioéconomiques deviennent prioritaires dans toute démarche de protection de la nature synonyme de ressource naturelle. Une

⁵ La chasse dans les colonies était pratiquée aussi avec des mitrailleuses, des avions et des chars d'assaut.

telle orientation, qui institutionnalise la perspective économiciste pinchotienne, émerge de plus en plus clairement dans l'ensemble des innombrables conventions internationales qui se sont succédées à partir des années cinquante. En 1968, par exemple, dans la *Convention pour la conservation de la nature et des ressources naturelles* de l'Afrique, est clairement affirmé que « Les "ressources naturelles" sont des ressources renouvelables, ce sont la terre, l'eau, la flore et la faune » (Art. III)⁶. Il est dit aussi que la nature doit être conservée en prenant en compte principalement les intérêts des populations (Art. II) qui devront mettre en pratique un usage avisé (*wise use*) des ressources (Art. VII).

4. Le développement durable : chimère ou réalité ?

Les événements internationaux principaux qui ont contribué à la constitution de l'ensemble des principes, normes et directives sociales, économiques et environnementales qui, aujourd'hui, sont englobées sous le nom de développement durable, sont les suivants :

– 1972 : *La Conférence de Stockholm (Conférence des Nations unies sur l'environnement humain* : CNUEH). Il s'agit de la première déclaration internationale soutenant une gestion écologique rationnelle de l'environnement ;

– 1983-1987 : *Le Rapport Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement* : CMED) a eu une très grande influence dans la prise en compte mondiale du développement durable⁷ ;

– 1992 : *La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement* : CNUED. Au *Sommet de Rio* (Brésil), la première conférence à laquelle aient participé 178 nations, a été signée la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, et adopté l'*Agenda 21*, un programme de développement économique pour le XXI^e siècle qui intègre les variables environnementales. Dans ce contexte, trois conventions furent présentées à la signature des états participants, la *Convention sur la Diversité Biologique*, la *Convention-cadre sur les changements climatiques* et la *Convention sur la lutte contre la désertification* ;

– 2002 : le *Sommet mondial sur le développement durable* (SMDD). Au cours de ce sommet, l'application des engagements politiques de Rio a été évaluée et deux documents-clés concernant le développement durable ont été adoptés : la

6 « "Natural Resources" means renewable resources, that is soil, water, flora and fauna ».

7 Gro Harlem Brundtland a été la présidente de la *Commission mondiale pour l'environnement et le développement* (CMED) qui a édité en 1987 le *Rapport Our Common Future (Notre avenir à tous, 1988)*. Celui-ci a fait connaître au plus grand nombre le concept de développement durable. Il récupère et développe les résultats de la *Conférence de Stockholm* de 1972, en reconnaissant que nous sommes confrontés à une crise environnementale majeure, et il relie strictement les dimensions écologique, sociale et économique. Toute planification de développement social doit donc considérer dès le début les différents types de retombées sur l'environnement des activités économiques. Tout cela implique, selon le rapport, la recherche d'un équilibre difficile entre la valorisation des ressources naturelles afin de satisfaire les besoins des sociétés humaines et le maintien des équilibres des systèmes naturels.

Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'application du sommet mondial pour le développement durable.

Lorsque l'on parle de développement durable, on fait généralement référence au *Rapport Brundtland*. Mais en réalité, l'un des premiers documents où fut présenté le syntagme *sustainable development*⁸ est la *Stratégie mondiale de la conservation* établie en 1980, qui se proposait comme un programme de conservation des ressources vivantes au service du développement durable. Les éléments fondamentaux de cette stratégie étaient les suivants : 1) la sauvegarde des systèmes écologiques qui permettent la vie sur la planète ; 2) la préservation de la diversité génétique ; 3) l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Cette définition de la conservation suit le sillage du conservationnisme de Pinchot et anticipe la désormais célèbre définition du développement durable du *Rapport Brundtland* : « *la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures* » (1.4)⁹.

Quelques années plus tard, le rapport de Brundtland réussit l'exploit de faire connaître au plus grand nombre les défis écologiques, économiques et sociaux qui attendent les sociétés modernes à la fin du xx^e siècle. Ce rapport représente la base des connaissances et des analyses de la *Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement*, tenue à Rio en 1992. La *Convention sur la diversité biologique*, qui fut proposée à la signature dans ce contexte, reconnaissait à la diversité biologique, ou biodiversité, un rôle fondamental dans la sauvegarde des systèmes écologiques qui permettent la vie sur la planète. Les objectifs de la convention étaient économiques, écologiques et sociaux : 1) la conservation de la diversité biologique ; 2) l'utilisation durable de ses composantes ; 3) une juste répartition des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

En 2002, à Johannesburg eut lieu le *Sommet mondial sur le développement durable* où fut évaluée l'application des objectifs du développement durable acceptés par la plupart des états dix ans auparavant. Le modèle de développement proposé était fondé sur la recherche des moyens les plus adaptés pour réaliser un développement social et économique respectueux des dynamiques environnementales. Dans la construction d'une société mondiale juste et attentive aux besoins de tous les êtres humains, on retrouvait dans la démocratie, dans la lutte contre la pauvreté et dans la gestion rationnelle des ressources les moyens les plus conformes à un tel objectif.

Les quatre évènements fondamentaux qui ont permis l'émergence du paradigme du développement durable ont donné lieu à des traités internationaux dont il faut identifier la structure épistémologique sous-jacente pour en saisir les caractéristiques

8 À remarquer que dans *Notre avenir à tous*, *sustainable development* est traduit développement soutenable, tandis que dans les textes successifs le terme officiellement consacré sera développement durable.

9 La définition couramment citée du développement durable est la suivante : « *Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs* » (CMED, *Notre avenir à tous*, 1988, p. 10, 51).

communes. Pour parvenir à un tel objectif, il est nécessaire de considérer l'ensemble de ces conventions, déclarations et traités comme faisant partie d'un unique et seul corps juridique. En effet, même si des dizaines d'années se sont écoulées entre ces traités, invariablement, les plus récents récupèrent les conclusions des précédents en apportant, en même temps, des perspectives nouvelles d'intervention et d'analyse.

Identifions les traits communs à l'ensemble des traités pour comprendre les possibilités et les limites d'application du modèle de développement durable :

- un diagnostic commun par rapport à la crise environnementale et économique de la planète : le développement économique a déséquilibré les processus écologiques en créant un environnement qui menace la santé physique, mentale et sociale de l'humanité ;

- l'humanité dans son ensemble doit pouvoir satisfaire ses besoins essentiels (alimentation, salubrité de conditions de vie, soins médicaux, accès à l'éducation) ;

- les programmes de développement doivent intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans leurs objectifs ;

- le développement économique doit être en mesure de conserver les ressources naturelles en consommant moins et en les utilisant plus rationnellement ;

- l'approche écosystémique permet de mieux gérer la biodiversité au niveau planétaire ;

- les dynamiques démographiques des populations humaines doivent prendre en compte la capacité de charge de la planète ;

- les nouvelles technologies doivent limiter le plus possible l'introduction de polluants dans l'environnement ;

- la prise en compte du principe de précaution pour prévenir toute dégradation environnementale ;

- l'internalisation des coûts de la protection environnementale dans l'ensemble des activités économiques ;

- la réduction de la dette des pays en voie de développement associée à l'interdiction du protectionnisme économique des pays à économie avancée ;

- un système politique réellement démocratique qui permet aux populations d'intervenir effectivement dans l'ensemble des décisions politico-économiques qui concernent leur bien-être économique et environnemental.

Tout d'abord, le problème fondamental du paradigme du développement durable est qu'il représente une vision du monde située, en partie seulement, dans ce que, de nos jours, nous pouvons vraisemblablement considérer comme un réalisme politique. Ce qui est proposé par le développement durable est un nouvel ordre économique international. Il s'agit en effet d'un modèle politico-économique à haut contenu moral :

- un modèle de société réellement démocratique qui, indépendamment des différences historiques, politiques et économiques, devient graduellement le modèle de l'ensemble des sociétés humaines ;

– un modèle de société qui garantit à chaque individu, ou groupe d'individus, indépendamment du sexe, âge ou condition sociale, la possibilité de satisfaire les besoins premiers (alimentation, santé, éducation, emploi) ;

– un modèle de société où la conscience de l'interdépendance ontologique entre l'homme et la nature détermine un développement économique qui suit une logique de l'impact minimal par rapport aux équilibres écologiques ;

– un modèle de société qui garantit, non seulement formellement mais dans les faits, l'accès aux ressources naturelles et financières sans aucune entrave protectionniste ou monopoliste ;

– un modèle de société où la conscience permanente de la priorité du bien-être commun devrait guider les actions des individus et des groupes économiques.

Il existe de toute évidence une discordance entre les faits et le monde policé, magnifique, presque transcendant des traités internationaux. En suivant à la lettre le paradigme du développement durable, dans les faits – et non dans ce monde où la satisfaction des besoins essentiels de l'ensemble des populations humaines est encore virtuelle – on s'aperçoit que l'égalité d'accès aux ressources naturelles et financières n'est pas garantie. Elle devrait l'être en évitant toute distorsion du marché due à des positions avantageuses acquises par les groupes économiques transnationaux et toute forme de protectionnisme économique, et en s'accompagnant de la réduction de la dette des pays en voie de développement.

Socialement, ce paradigme implique l'expansion, nécessaire, du modèle de société démocratique à l'ensemble des populations humaines de la planète. Une société démocratique où la participation des populations serait directe, afin d'éviter toute tentative de *kidnapping* de la volonté générale par les classes dirigeantes. En particulier, l'écart évident qui existe entre les prescriptions internationales et la réalité sociopolitique de la plupart des pays en voie de développement doit nous pousser à nous interroger sur la réelle volonté politique et sur les objectifs de la gouvernance mondiale qui est en train de s'esquisser sur le plan international.

Enfin, du point de vue de la prise en compte de la dimension écologique, il faudrait trouver un point d'équilibre entre anthropocentrisme¹⁰ et écocentrisme¹¹. Ceci en tenant compte, en même temps, des aspirations des populations humaines

10 Anthropocentrisme : vision du monde d'origine religieuse qui considère l'homme au sommet de la hiérarchie des êtres vivants : une telle prééminence ontologique va de pair avec la prééminence éthique de l'espèce humaine vis-à-vis du reste de la nature. La nature est essentiellement considérée comme un moyen en fonction des fins de l'humanité. Actuellement, elle s'explique sous la forme d'une conception qui pose l'homme au centre des écosystèmes. Ce qui signifie que les services naturels des différents compartiments écologiques sont évalués en fonction de leur importance pour la subsistance et le développement des sociétés humaines.

11 Écocentrisme : vision du monde qui considère l'espèce humaine comme un des multiples éléments qui constituent les systèmes naturels résultants d'un long processus évolutif. Elle attribue aux espèces animales et végétales, aux écosystèmes et à la biosphère, en tant que telle, une valeur intrinsèque qui dépasse les limites de la valeur instrumentale. Les entités naturelles sont donc porteuses d'une valeur qui leur est propre indépendamment de tout intérêt et finalité humaine.

et de la survie des espèces animales et végétales, résultat d'une longue histoire évolutive. En effet, l'ensemble des traités internationaux partage une position clairement anthropocentrique. Même si dernièrement cette position a été formellement nuancée avec l'attribution de la « valeur intrinsèque » à la biodiversité (voir le préambule de la *Convention sur la diversité biologique*), le noyau épistémologique fondamental implique que la nature, en définitive, n'existe qu'en fonction des intérêts de l'humanité : « [...] le sujet pour lequel l'environnement doit être préservé ou amélioré c'est l'homme et ses intérêts légitimes » (de Almeida 1972)¹², ou bien, « Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde » (CNUCE, 1972, déclaration, préambule, § 5 ; pour les retombées éducatives d'une telle perspective, voir Sauv , 2006).

En effet, il faudrait trouver un point d'équilibre entre un anthropocentrisme qui n'annihile pas la nature et un écocentrisme non-misanthropique (Bergandi, 2000). Formellement, la préservation de la nature, de son potentiel évolutif, des équilibres des systèmes écologiques peut être soutenue parallèlement à l'idée de l'équivalence entre nature et ressources naturelles. Cependant, une perspective anthropocentrique s'accompagne mal de l'idée que les systèmes écologiques seraient porteurs de valeurs qui transcendent l'utilitarisme économique.

D'o  une antinomie éthique qui rappelle la confrontation philosophique et éthique entre Pinchot et Muir, représentative d'une sorte de télescope entre deux univers de représentations, de valeurs et de sens qui se matérialisent dans la construction de types spécifiques de relations homme-nature. Les organisations internationales, et parmi elles l'organisation internationale de protection de la nature, se sont graduellement conformées à la vision conservationniste de Pinchot et à son utilitarisme économique sous-jacent.

Quelle que soit la vision du monde la plus en phase avec la sauvegarde des systèmes écologiques, tout en assurant la satisfaction des besoins de l'espèce humaine, au vue des difficultés multiples rencontrées dans la mise en œuvre du paradigme du développement durable, une telle confrontation des visions du monde conservationniste et préservationniste reste, et restera probablement longtemps encore, une question ouverte. ■

12 « (...) the subject for whom environment is to be preserved or improved is man and his legitimate interests ».

BIBLIOGRAPHIE

- AGENDA 21 : *The Earth Summit Strategy to Save Our Planet* (1992). Boulder (Colorado): Earth Press.
- de ALMEIDA M.O. (1972). Economic Development and the Preservation of Environment. In *Development and Environment*. Paris: Nations unies, Geneva, and École pratique des hautes études, Library of Congress (*Report and Working Papers of a Panel of Experts Convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the Human Environment – Founex, Switzerland, June 4-12, 1971*).
- BERGANDI D. (2000). Écologie, éthique et holisme ontologique. In A. Fagot-Largeault & P. Acot. *L'éthique environnementale*. Évreux : Sciences en situation Éditions, p. 65-79.
- de CLERMONT R., CHAPPELLIER A. & NUSSAC L. de (éd.) (1923). *Premier congrès international pour la protection de la nature : faune et flore, sites et monuments naturels, Rapports, vœux, réalisations, Paris 31 mai – 2 juin 1923*. Paris : Imp. Guillemot et de Lamothe.
- CMED (1988). *Notre avenir à tous*. Montréal (Québec, Canada) : Les Éditions du Fleuve.
- CBD & UNEP (2001). *Handbook of the Convention on Biological Diversity*. Londres : Earthscan Publications.
- GIEC (2007). *Résumé à l'intention des décideurs. Bilan 2007 des changements climatiques. Les bases scientifiques physiques*. 29 janvier – 1^{er} février 2007, Paris.
- HEARING HELD BEFORE THE COMMITTEE ON THE PUBLIC LANDS OF THE HOUSE OF REPRESENTATIVES (1908). San Francisco and the Hetch Hetchy Reservoir. December 16, 1908, on H.J. res. 184.
- IUCN, UNEP & WWF (1980). *World Conservation Strategy*. Gland (Suisse).
- MARSH G.P. (1864). *Man and Nature ; or, Physical Geography as Modified by Human Action*. New-York : C. Scribner, (trad. it. : *L'uomo e la natura. Ossia la superficie terrestre modificata per opera dell'uomo*. Franco Angeli: Milano, 1988, 1^{re} trad. it. : 1872).
- MUIR J. (1901). *Our National Parks*. Boston: New-York : Houghton Mifflin Company.
- MUIR J. (1908). The Hetch Hetchy Valley. *Sierra Club Bulletin*, vol. VI, n° 4, Janvier.
- PINCHOT G. (1905). *A Primer of Forestry*. Forester, Bulletin 24, part II, Bureau of Forestry. Washington : US Dept. Of Agriculture, Government Printing Office.
- PINCHOT G. (1910). *The Fight for Conservation*. New-York : Doubleday, Page & Company.
- SAUVÉ L. (2006). Complexité et diversité du champ de l'éducation relative à l'environnement. *Chemin de Traverse*, n° 3 – Solstice d'Été 2006.
- SAUVÉ L. (2007). L'équivoque du développement durable. *Chemin de Traverse*, n° 4, p. 31-47.
- UIPN (1948). *Union Internationale pour la Protection de la Nature : créée à Fontainebleau, le 5 octobre 1948*. Bruxelles : Belgique.
- WCED (1987). *Our Common Future*. Oxford : Oxford University Press.
- WSSD (2003). *Johannesburg Declaration on Sustainable Development and Plan of Implementation of the World Summit on Sustainable Development*. New-York : United Nations Department of Public Information.